8ème année n° 42 Pour suite voir Avertissements agricoles

DLP 20-9-60 012259

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

EDITION GENERALE n° 6 I4 septembre 1960

A V E R T I S S E M E N T S

TORDEUSE ORIENTALE — Toutes zones

Cet insecte continue d'être actif dans la plupart des vergers. On observe des dégâts sur tous les fruits négligés (pommes, poires, pêches tardives). En conséquence, il est indispensable de commencer les traitements sur les fruits devant être récoltés au cours de la première quinzaine d'octobre.

TEIGNE de l'OLIVIER — Zones 1, II

L'insecte poursuivant son activité est susceptible d'occasionner des dégâts graves sur les fruits.

Traiter avant le 20 septembre en respectant les règles législatives.

I N F O R M A T I O N

MOUCHE des FRUITS — Toutes zones

Le nombre de captures reste très élevé surtout dans les Pyrénées-Orientales. Les fruits doivent immédiatement recevoir le traitement approprié.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÈ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P346

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.